

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 18/2019
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 195'000.-- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage

Délégué municipal
M. Nicolas RAY, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité poursuit son travail de réfection et de remise à niveau de ses chalets d'alpage. Dans ce cadre, les études effectuées nous ont montré, à notre grande satisfaction, que plusieurs toits et charpentes sont encore en très bon état et ne nécessitent pas de travaux importants.

Afin d'assurer que cette situation perdure, la Municipalité a pris la décision de couvrir les toits de ces chalets d'une nouvelle peinture antirouille.

2. Situation détaillée des chalets d'alpage communaux

Avec ce travail de peinture, la situation des chalets sera la suivante :

Chalet	Intervention	Taille du toit (m²)
<i>Les Orgères</i>	Tuiles/ardoises – pas d'intervention nécessaire <i>Grange – peinture</i>	- 180
<i>Le Pré Nouveau</i>	<i>Peinture</i>	560
La Combe aux Rocs	Pas d'intervention nécessaire	-
<i>Les Biolles</i>	<i>Peinture</i>	850
Le Mont Roux	Refait	-
<i>La Grande Enne</i>	<i>Peinture</i>	700
Le Vermeilley	Préavis en 2020	-
Le Croue	Préavis en 2019	-
Le Creux du Croue	Pas d'intervention nécessaire	-
<i>Le Pré du Four</i>	<i>Peinture</i>	500
<i>L'Arzière</i>	Grange refaite <i>Habitation - peinture</i>	- 270
<i>La Bucheronne</i>	<i>Peinture</i>	70
Surface totale à prendre en compte		3'130

Comme vous pouvez le constater, les chalets concernés sont Les Orgères (partie grange uniquement), Le Pré Nouveau, Les Biolles, La Grande Enne, Le Pré du Four, L'Arzière (partie habitation uniquement) et la Bucheronne.

Avec le préavis qui sera prochainement présenté pour le Croue et celui devant encore venir l'année prochaine pour le Vermeilley, nous aurons ainsi terminé cet extraordinaire travail de réfection.

3. Solution proposée

Comme indiqué plus haut, la solution retenue consiste à appliquer sur les tôles, et après nettoyage, ponçage et rinçage à l'eau de celles-ci, trois couches de peinture antirouille (deux couches seulement pour les lucarnes).

Cette solution est celle qui a été appliquée à la Combe aux Rocs en 2009 et qui donne, aujourd'hui encore, entière satisfaction. Elle permet, à moindre coût, d'assurer une durée de vie supplémentaire d'au moins 20 ans à ces toitures sans avoir à changer ni les tôles, ni les charpentes.

4. Planification

À l'inverse de la procédure utilisée pour le Mont-Roux, les demandes de permis de construire ont été effectuées en amont. Ainsi, après acceptation du préavis, les travaux pourront débuter dès le printemps 2020 selon un planning déterminé en accord avec les amodiateurs qui s'étendra sur plusieurs saisons en fonction de la météo. Des offres seront systématiquement demandées pour chaque nouveau toit et les soumissions seront adjugées en fonction des prix reçus.

Pour chaque chalet, les éventuels travaux mineurs supplémentaires qui pourraient être effectués à l'occasion (ferblanterie, petite boiserie par exemple) seront financés par le budget d'entretien des chalets.

5. Descriptif et coûts

Deux offres détaillées ont été demandées à des entreprises spécialisées (dont celle qui avait effectué le travail sur le toit de la Combe aux Rocs) pour l'un des chalets (Le Pré Nouveau, facilement accessible à la fonte des neiges). Les montants des devis reçus en retour sont très comparables.

Par la suite, nous avons extrapolé le coût pour les autres chalets en reprenant les frais fixes (installation de chantier, rangement, nettoyage, ...) et en ajustant les coûts à la surface de chaque toit selon le tableau de la page précédente.

Élément	Prix	Quantité	Prix
Installation de chantier	CHF 2'000.--	7	CHF 14'000.--
Peinture et matériel (par m2)	CHF 20.--	3'130	CHF 62'600.--
Main d'œuvre (par m2)	CHF 26.--	3'130	CHF 81'380.--
Rangement et nettoyage	CHF 1'000.--	7	CHF 7'000.--
Sous-total HT			CHF 164'980.--
TVA (7.7%)			CHF 12'703.46
Sous-Total TTC			CHF 177'683.46
Divers et imprévus 10% (arrondi)			CHF 17'316.54
TOTAL TTC			CHF 195'000.--

6. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 11'797.50 TTC par an.

7. Conclusion

En tant que propriétaire des lieux, les autorités communales ont le devoir d'assurer le bon état de tous les bâtiments communaux, incluant bien entendu les chalets d'alpage qui font de plus partie de notre patrimoine historique.

La solution proposée ici assure, pour un coût raisonnable, une durée supplémentaire de vie d'au moins 20 ans pour plus de la moitié de nos chalets, évitant ainsi d'importantes dépenses dans les prochaines années si les toits et les charpentes concernées devaient être refaites.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous demande de bien vouloir pendre la décision suivante :

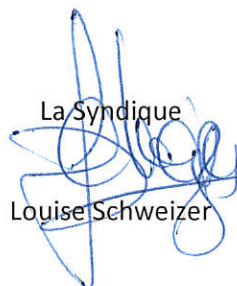
Le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

vu le préavis municipal no 18/2019, concernant une demande de crédit de CHF 195'000.-- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage,
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
vu le rapport de la commission des finances,
ouï les conclusions des commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

décide

1. d'adopter le préavis municipal no 18/2019, concernant une demande de crédit de CHF 195'000.-- TTC pour la mise en place d'une peinture antirouille sur six chalets d'alpage,
2. d'accorder un crédit de CHF 195'000.-- TTC pour le financement de ce projet.
3. de financer ce dernier par l'emprunt.
4. de l'amortir sur 20 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 octobre 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz